



69550

Téléphone : 04 74 89 30 24
Email : mairie@amplepuis.fr
Site : www.amplepuis.fr



MAIRIE D'AMPLEPUIS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2025

Extrait du registre des Délibérations

Délibération n°3

OBJET :

EXERCICE DES POUVOIRS DELEGUES DU MAIRE – COMPTE RENDU

Le maire certifie sous sa responsabilité la caractère exécutoire de cet acte.

En exercice : 27
membres

Présent(s) : 17

Pouvoir(s) : 9

Absent(s) : 10

Délibération comportant

3 page(s),

0 annexe(s)

Réception en Préfecture le :

23/5/25

Publication le :

23/5/25

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le vingt mai deux mille vingt-cinq, 20h, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur René PONTET, maire.

Les membres présents en séance :

René PONTET, Eric LACROIX, Simone GUEYDON, Thierry THOLIN, Peggy ROUGE-PIPEREAU, Henri BURNICHON, Lydie AUGAY, Jean-Marc GUILLOT, André DAMAIS, Jean-François TEIL, Christian LAFFAY, Corinne GELIN, Nathalie CHANFRAY, Sandrine DEVEAUX, Daniel DUMONTET, Pascale CERNICCHIARO, Patricia PIVOT

Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir : Jean-Pierre HERRADA (à Sandrine DEVEAUX), Laurence PIERRAT (à Henri BURNICHON), Angélique GONIN-CHARTIER (à André DAMAIS), Aurélie LEDIEU (à Simone GUEYDON), Alexis DEBORD (à Corinne GELIN), Emmanuel MAETZ (à Peggy ROUGE-PIPEREAU), Romain COLLIER (à Pascale CERNICCHIARO), Patricia BALMONT (à Daniel DUMONET), Dimitri GIRARD (à Patricia PIVOT)

Le ou les membres absent(s) : Jean-Pierre HERRADA, Laurence PIERRAT, Angélique GONIN-CHARTIER, Aurélie LEDIEU, Alexis DEBORD, Rémi LABROSSE, Emmanuel MAETZ, Romain COLLIER, Patricia BALMONT, Dimitri GIRARD

Par délibérations du 26 mai 2020 et du 6 juillet 2021, et du 3 octobre 2023, le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire, en vertu des articles L2122-22 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), un certain nombre de ses compétences. Selon les termes des articles précités du C.G.C.T, Monsieur le Maire doit rendre compte au Conseil Municipal des décisions qui ont été prises en application de cette délégation.

Renoncations au droit de préemption urbain :

- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, place de l'Europe, renonciation au DPU le 02/04/2025
- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, rue Mendès France, renonciation au DPU le 15/04/2025
- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, place du général de Gaulle, renonciation au DPU le 10/04/2025
- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, rue Daniel Fargeot, renonciation au DPU le 15/04/2025
- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, rue du 8 mai 1945, renonciation au DPU le 14/04/2025
- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, rue du 8 mai 1945, renonciation au DPU le 17/04/2025
- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, chemin de Sandrin, renonciation au DPU le 22/04/2025
- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, chemin de Bregade, renonciation au DPU le 24/04/2025
- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, impasse de la Folletière, renonciation au DPU le 12/05/2025
- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, rue du Nord, renonciation au DPU le 12/05/2025
- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, chemin des frères lumières, renonciation au DPU le 12/05/2025
- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, rue de l'égalité, renonciation au DPU le 12/05/2025
- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, rue du 11 novembre 1918, renonciation au DPU le 12/05/2025

Concessions cimetières :

Cimetière n°1 :

27/03/2025 : renouvellement concession, 2,5m², 30 ans

31/03/2025 : renouvellement concession, 2,5m², 30 ans

Cimetière n°2 :

16/04/2025 : renouvellement concession, 3m², 30 ans

Cimetière n°3 :

28/03/2025 : renouvellement concession, 6m², 15 ans

Cimetière n°4 :

02/04/2025 : nouvelle concession, 3m², 30 ans

12/04/2025 : renouvellement concession, 3m², 15 ans

Conventions :

- Convention d'identification et de stérilisation des chats libres avec la clinique vétérinaire du Val de Rhins représentée par Monsieur GENOUVRIER en date du 27/03/2025
- Convention de mise à disposition de deux locaux au profit de l'association Val de Reins Cycliste en date du 27/03/2025
- Convention de mise à disposition du complexe Bagatelle avec l'association de Handball Amplepuis Club en date du 03/04/2025
- Avenant n°1 en date du 02/04/2025 à la convention de mise à disposition des locaux situés chemin de Bagatelle à Amplepuis avec le stade Amplepuisien : (ajout écran score)
- Avenant n°1 en date du 02/04/2025 à la convention de mise à disposition de de la salle Gym'Escal entre La Fraternelle, l'Eveil Sportif et Vertic'Ampl : (modification des horaires et modalités relatives à l'installation de l'écran)

Urbanisme :

- Dépôt d'une déclaration préalable de travaux pour la rénovation de l'école maternelle La Marelle en date du 07/04/2025

Engagement de dépenses :**Feux d'artifice du 14 juillet, place de l'industrie, France FEUX :**

Montant : 1 958.33 € HT 2 350.00 € TTC

Diagnostic et AMO téléphonie, bâtiments communaux, C-ISOP :

Montant : 6 650.00 € HT 7 980.00 € TTC

Eclairage LED, salle Bourbon, CAILLOT :

Montant : 2 042.45 € HT 2 450.94 € TTC

Remplacement circulateur chauffage, MJC, MOOS :

Montant : 2 834.00 € HT 3 400.80 € TTC

Balayage mécanique – fête des classes 2025, voirie, JPL DESHERBAGE :

Montant : 1 380.00 € HT 1 656.00 € TTC

Fertilisation terrain de rugby, stade Coucy, ID VERDE :

Montant : 4 868.58 € HT 5 842.30 € TTC

Entretien vitres, bâtiments communaux, SYLKOR HOIZON :

Montant : 7 630.00 € HT 9 156.00 € TTC

Formation CACES engins de chantier, services techniques, CERTIGO :

Montant : 1 833.34 € HT 2 200.01 € TTC

Achat débroussailluse et tondeuse, services techniques, LACOMBE DEMORE :

Montant : 8 650.00 € HT 10 380.00 € TTC

Divers matériels et outillage, services techniques, LOCAMUC :

Montant : 5 136.00 € HT 6 163.20 € TTC

Effaroucheur, salle Bourbon, THEVELEC :

Montant : 2 249.09 € HT 2 698.91 € TTC

Travées et tablettes supplémentaires, médiathèque, WFEDUCATION :

Montant : 1 422.16 € HT 1 706.59 € TTC

Parking provisoire, site Gerflor, STBC BISSUEL :

Montant : 43 053.00 € HT 51 663.60 € TTC

Achat lave-vaisselle professionnel, salle de St Claude Huissel, PATAY :

Montant : 1 645.00 € HT 1 974.00 € TTC

Attribution du marché de services - vérifications réglementaires périodique des bâtiments communaux à APAVE EXPLOITATION France (69760 Limonest) pour un montant maximum par an de 10 185 € HT.

Le Conseil municipal PREND ACTE du compte-rendu de délégations.

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui lecture faite ont signé au registre des délibérations

Pour copie conforme.

Amplepuis, le 20 mai 2025

La secrétaire de séance
Peggy ROUGE-PIPEREAU



Le Maire,
René PONTET